



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 12635

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les moyens de prévention contre le sida. La pandémie a débuté voici plus de vingt ans, tuant plus de 30 000 personnes en France et 25 millions dans le monde entier. Après une baisse spectaculaire du nombre de nouveaux cas de sida après 1994, on constate une stabilisation de ces chiffres depuis 1998. On constate également une évolution de la composition de ces nouveaux cas. Aujourd'hui, ce sont plutôt les hétérosexuels qui sont les plus concernés (48,7 % des cas de contamination en 2001). C'est pourquoi se pose la question de l'adaptation des politiques de prévention. Jusqu'ici, l'usage du préservatif masculin était présenté comme la garantie première. Mais de nouvelles techniques se sont développées, notamment celle du préservatif féminin. La part des personnes hétérosexuelles dans le nombre de nouveaux cas annuels de sida démontre qu'il est nécessaire de ne pas limiter la prévention et la communication à la seule communauté homosexuelle. Les associations impliquées dans la prévention souhaitent aujourd'hui que la communication institutionnelle sur la prévention du sida ne néglige pas ces autres techniques et en assure également la promotion, notamment celle du préservatif féminin. Il lui demande donc de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le constat d'une reprise des comportements à risque et la résurgence de certaines infections sexuellement transmissibles (IST) telle que la syphilis font craindre une reprise de l'épidémie de l'infection à VIH en France comme dans d'autres pays. L'ensemble ORSIF 2001 montre effectivement un moindre recours au préservatif en particulier chez les jeunes de 18 à 24 ans (71 % en 2001 pour 83 % en 1998). Cependant, depuis deux ans, on observe une augmentation des ventes de préservatifs. Dans ce contexte, la lutte contre le VIH est une des priorités du Gouvernement français. Le plan triennal de lutte contre le VIH a pour objectif de renforcer les actions de prévention en direction de publics prioritaires et de maintenir également l'effort préventif en population générale, notamment auprès des jeunes. Ainsi, fin 2003, plusieurs actions visent à favoriser l'accès au préservatif et sa diffusion gratuite ou à faible coût : l'opération sur le préservatif féminin disponible en pharmacie à un euro, la campagne télévisée grand public sur le préservatif du 1er décembre. Concernant plus particulièrement les jeunes, la promotion de ces moyens de prévention est reprise dans le livret « L'Amour en questions » qui explique leur mode d'emploi. En 2002, la DGS en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a également réalisé un livret d'information sur les infections sexuellement transmissibles à destination des jeunes de 15 à 18 ans. Depuis plusieurs années, des actions d'éducation à la sexualité et à la vie sont menées en milieu scolaire. Réservées tout d'abord aux élèves des collèges, elles ont été récemment étendues aux lycéens à la suite de la loi relative à la contraception. Ces formations ont lieu dans les établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole. Pour renforcer l'éducation à la santé et la parution en milieu scolaire, le ministre de la santé et le ministre de l'enseignement scolaire viennent de cosigner un contrat cadre de partenariat en santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12635

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1361

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 159